

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 11 août 2025, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement GP-2025-173 modifiant le Règlement GP-2024-166 concernant le zonage incitatif, afin de faciliter l'application du règlement.*

Les zones M21-052, M21-057, M21-058, M21-010, M21-060, M21-068 et M22-024 sont concernées par le projet de règlement.

Ces zones peuvent être consultées sur la carte interactive accessible par le lien internet suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/carteinteractive/>.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 8 septembre 2025 à 19 h 15, au Centre René-Veillet, 1050, rue de Parklane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe_gp@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 27 août 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park